



Nous refusons d'être :

Sous-payés et invisibles ! Et méprisés par nos patrons !

La convention collective des Prestataires de Services du Secteur Tertiaire (P2ST) réunit des salarié-es exerçant les métiers suivants :

- Traduction,
- Enquête civile,
- Recouvrement de créances,
- Renseignement économique,
- Animation commerciale,
- Optimisation linéaire,
- Accueil événementiel,
- Domiciliation entreprise
- Accueil téléphonique,
- Accueil en entreprise,
- Centres d'appels...

Après deux journées de mobilisation massive, le patronat a présenté une nouvelle proposition de grille de rémunération pour notre convention collective. Au vu de la grille proposée (voir ci-dessous), nous sommes loin du compte, même si, pour les agents de maîtrise, il y a un net progrès.

L'ensemble des syndicats de notre convention collective constate que :

- Les premiers coefficients (120/130/140/150), regroupant la très grande majorité des salarié-es, ont une augmentation identique à celle de septembre. A l'époque déjà, l'ensemble des syndicats étaient contre une telle proposition. Pourquoi le patronat s'obstine-t-il ? Qui peut croire que 0% ou 0,91% d'augmentation est suffisant pour faire face à l'inflation ? Rien qu'en février les prix ont augmenté de 0,8%...
- Il y a un peu plus de 8 euros de moyenne entre chaque coefficient pour les employé-es... L'ensemble des syndicats exigent pourtant depuis des mois de l'aération dans la grille afin de reconnaître le travail, l'expérience, la maîtrise d'une compétence des salarié-es.
- L'augmentation proposée pour les employé-es est en-dessous d'une augmentation du SMIC qui pourrait intervenir prochainement, au vu des prévisions d'inflation par les économistes. En résumé, signer aujourd'hui reviendrait à accepter que, le jour de d'entrée en application de l'accord, une partie des coefficients seraient à nouveau en dessous du SMIC à quelques semaines près !
- Les coefficients agents de maîtrise les plus augmentés sont ceux les moins utilisés et bien souvent en dessous de ce qui existe dans une partie des entreprises qui les appliquent...
- Les cadres sont, à leur tour, les grands perdants avec une augmentation inférieure à celle du SMIC.
- Le refus de ne faire aucun nouveau passage à l'ancienneté n'améliore en rien la situation, puisque cela aurait au moins pu permettre une reconnaissance du travail des salarié-es.

Nous le disons depuis des mois de la manière la plus unitaire possible, entre l'inflation et la stagnation de nos salaires, le patronat doit faire un réel effort et présenter une grille qui ressemble à quelque chose ! Cette proposition aurait déjà été moins honteuse si le patronat avait juste réalisé un effort sur le passage automatique entre les coefficients et une augmentation significative, notamment pour les employé-es. Des délocalisations, en passant par l'intelligence artificielle et à la concurrence, ou aux 11 augmentations déjà effectuées, rien n'arrête les patrons pour trouver des excuses sans fondement. Et en fin de compte, ils réalisent toujours des bénéfices (grâce à notre travail).

Contact :

L'intransigeance du patronat face à la situation financière de celles et ceux qui, tous les jours, contribuent à la création de la valeur des entreprises du secteur, est proprement inacceptable. Il faut que cela change !

suD-Solidaires
sudp2st@gmail.com

C'est pourquoi l'intersyndicale ne baisse pas les bras, plus unis que jamais, nous ne signerons pas cet accord pour l'honneur de chaque travailleuse et travailleur.

FO
services@fecfo.fr

Plus nous serons nombreuses et nombreux à cesser le travail, plus grand pèsera le poids des salarié-es dans cette négociation !

CGT
fsetud@cgt.fr

Nous exigeons :

- Une augmentation de salaire de 100 euros net sur la base du SMIC
- Rétablir un écart de salaire significatif entre les coefficients en réintroduisant dans un premier temps ceux datant de 2005, ce qui permettrait des augmentations supérieures à 100 euros pour certains coefficients
- Redonner du sens à cette grille obsolète en instaurant des passerelles à l'ancienneté permettant à chaque encadrant d'évoluer vers agent de maîtrise.
- Permettre une évolution reconnue des salarié-es avec la création d'un passage à l'ancienneté de 140 à 160.

CFE-CGC
contact@cfecgc.fr

CFTC
contact@cftc-4s.fr

CFDT
f3c@f3c.cfdt.fr

Coefficient	Grille actuelle de la branche P2ST	Proposition Patronale mars 2024	Augmentation en % mars 2024
120	1 766,92 €	1 766,98 €	0,00%
130	1 766,92 €	1 775,03 €	0,46%
140	1 766,92 €	1 783,08 €	0,91%
150	1 766,92 €	1 791,13 €	1,37%
160	1 766,92 €	1 799,18 €	1,83%
170	1 767,46 €	1 807,23 €	2,25%
190	1 790,71 €	1 827,35 €	2,05%
200	1 841,11 €	1 911,60 €	3,83%
220	1 906,87 €	1 983,10 €	4,00%
230	1 958,01 €	2 035,78 €	3,97%
240	2 012,80 €	2 095,99 €	4,13%
250	2 063,95 €	2 148,67 €	4,10%
260	2 133,35 €	2 220,17 €	4,07%
280	2 449,15 €	2 503,47 €	2,22%
290	2 624,35 €	2 650,95 €	1,01%
300	3 073,30 €	3 104,45 €	1,01%
330	3 117,10 €	3 148,70 €	1,01%
360	3 332,45 €	3 366,23 €	1,01%
390	3 606,20 €	3 642,76 €	1,01%
420	3 876,30 €	3 915,59 €	1,01%
450	4 737,70 €	4 785,73 €	1,01%
500	5 602,75 €	5 659,55 €	1,01%
550	6 172,15 €	6 234,72 €	1,01%

Toutes et tous en grève mardi 2 avril